

Ça suffit !!!

Pour les Certifiés,
les AE, les CE et les Bi-Admissibles,

Le  exige :

- ⇒ un **rattrapage** important des salaires,
- ⇒ une **revalorisation indiciaire**,
- ⇒ une **réduction** de service à 15 heures hebdomadaires
(d'après l'inspection générale et la sécurité sociale, 1h de cours égale 3h de travail),
- ⇒ le **reclassement** des AE,
- ⇒ la création d'un **12^{ème} échelon** de la classe normale,
- ⇒ une augmentation du contingent de la hors classe à **20%** qui soit respectée,
- ⇒ un barème d'accès à la hors classe **national, transparent et équitable** pour tous,
- ⇒ la création d'une **classe exceptionnelle** compte tenu de l'allongement de la durée des carrières,
- ⇒ une bonification portée à **50 points** d'indice pour les bi-admissibles,
ainsi que des **facilités d'accès au corps des agrégés** par liste d'aptitude,
et un **accès accéléré** à la hors classe,
- ⇒ l'**abrogation** du décret Lang pour les PRCE,
- ⇒ le rétablissement de la **bonification indiciaire** des professeurs quinquagénaires,
- ⇒ une **augmentation** des congés de formation et la réactivation des congés de mobilité,
- ⇒ de sérieuses perspectives de **formation professionnelle**,
- ⇒ une **indemnité** de 1^{ère} affectation d'au moins 1000 euros pour tous les néo-titulaires.

le 6 décembre,
pour faire entendre votre voix

VOTEZ !

Professeurs Certifiés

A.E., C.E. et Bi-Admissibles

Par correspondance ou sur votre lieu de travail

Le 6 décembre, aux élections professionnelles



Tout le monde le dit ...

Défendre

Ecouter

Informer

Le SNALC le fait !

Syndicat National des Lycées et Collèges

SNALC-CSEN – 4, rue de Trévis – 75009 PARIS – 01.47.70.00.55 – www.snalc.fr – info@snalc.fr